



Plus value sur vente terrain

Par **franfil07**, le **30/09/2008 à 10:21**

Bonjour!

Nous pensons diviser une partie de notre terrain constructible mais non viabilisé en 4 lots: 3 seraient vendus et nous garderions le dernier pour le vendre éventuellement dans quelques années. La viabilisation serait prise en charge par les différents acquéreurs + nous, pour le 4ème lot, donc le prix de la viabilisation divisé en 4. Nous souhaiterions savoir si les dépenses de viabilisation nous concernant peuvent entrer en déduction dans le calcul des plus-values relatives à cette vente (nous possédons ce terrain depuis juillet 2000), sachant que ce lot ne sera pas vendu en même temps que les autres.

Merci pour votre réponse, espérant avoir été clairs dans notre demande.